

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 6 février 2014**

La séance est ouverte à 21h00.

Présents : DERANQUE Roger, Maire ; ARAMAND Françoise, 1^{ère} Adjointe ; RIOU Jean-Yves, 2^{ème} Adjoint
VALENTIN Régis, 3^{ème} Adjoint ; REUS Anne-Cécile, 4^{ème} Adjointe.

Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, BRESSIER Martine, DAUPHIN Anne-Marie,
DELOGU HAMELIN Marie-Christine, EGG Philippe, GARDON Alain, GUEYDON Alain, MIRAN Audrey,
MORRA Roger.

Absents : CANONNE Claude, REUSA Claude, ROMANI PREVOTEAU Céline, TENDEIRO Jean.

Pouvoirs : REUSA Claude à ARAMAND Françoise
ROMANI PREVOTEAU Céline à MORRA Roger
TENDEIRO Jean à VALENTIN Régis

Secrétaire de séance : ARAMAND Françoise

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2014.

Le Maire demande, en début de séance, de retirer de l'ordre du jour :

- Gestion du personnel :
 - fixation des ratios d'avancement de grade ;
 - création et suppression d'emplois.

Ordre du jour

**Comptabilité communale : délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater
les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015**

Le Maire donne la parole à Jean-Yves RIOU, Adjoint aux Finances, rapporteur de cette question.
Celui-ci informe les membres de l'assemblée que préalablement au vote du budget primitif 2015, la commune ne peut liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Toutefois, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014 hors report et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité permet à la commune de continuer à honorer les engagements financiers pendant la période qui précède le vote du budget primitif.

Après présentation et commentaire du tableau suivant :

Opération	Désignation	Restes à réaliser 2014	Art. 1612-1 CGCT
10001	Eglise	15 500,00	
10002	Ecole	15 300,00	
10005	Acquisitions foncières	10 000,00	30 000,00
10007	Acquisition matériel	9 000,00	5 000,00
15	Voirie urbaine	79 900,00	
16	Musée	6 000,00	
21	Autres bât. publics	11 000,00	5 000,00
22	Site Pourrières	65 000,00	20 000,00
23	Eclairage public	6 000,00	
25	Gestion cimetièrè		1 500,00
32	Restructuration Bd du Sud	53 400,00	19 000,00
33	Foyer municipal	0,00	0,00
34	Chemins ruraux	10 600,00	
35	PLU	3 200,00	4 200,00
38	Cavités	32 900,00	
44	Cinéma Le Cigalon	3 200,00	
45	Vidéo protection	6 000,00	
46	Aire loisirs ado	13 000,00	3 000,00
	TOTAL	340 000,00	87 700,00

et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

AUTORISE le Maire à :

- **Engager, liquider et mandater** jusqu'à l'adoption du budget 2015 les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2014, selon le détail estimatif ci-dessus.

- **Inscrire** les crédits correspondants au budget de l'exercice 2015 lors de son adoption.

Acquisition des parcelles cadastrées D40, D41 et D298, la Ferrage

Le Maire expose aux membres du Conseil que les propriétaires des parcelles cadastrées D 40,41 et 298, situées à la Ferrage, seraient disposés à vendre ces terrains. Dans le cadre du projet d'aménagement du site, et compte tenu de l'inclusion de ces parcelles dans la propriété communale, il pourrait être intéressant d'en faire l'acquisition.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

EMET un avis favorable à l'acquisition de ces trois parcelles et charge le Maire de négocier un prix d'achat au m² dans des limites compatibles avec la nature de ces terrains.

Révision du Plan Départemental de Protection des forêts contre l'incendie

Le Maire donne la parole à Anne-Cécile REUS, rapporteur de cette question.

Celle-ci informe les membres de l'Assemblée de la révision, par les services de l'Etat, du Plan Départemental de Protection des forêts contre l'incendie. Celui-ci prévoit, entre autres, la création d'une nouvelle piste (4 kilomètres de long, 6 mètres de large), accompagnée d'une zone d'appui à la lutte (débroussaillée), sur le versant nord du massif du grand Luberon, sur les communes de Cucuron et de Cabrières d'Aigues.

Le Parc Naturel Régional du Luberon et la commune de Cabrières d'Aigues se sont positionnés contre ce projet qui :

- va défigurer le massif et aura un impact négatif sur la faune et la flore ;
- ne paraît pas d'une nécessité absolue puisqu'il est à l'étude depuis une trentaine d'années ;
- ferait doublon avec la piste DFCl existante.

A l'unanimité, les Elus émettent donc un avis défavorable au projet de création d'une nouvelle piste dans le Luberon et demandent aux services de l'Etat d'abandonner ce projet.

Ils signalent par ailleurs qu'il serait plus opportun de remettre en état la piste existante, ce qui occasionnerait de moindres frais. En effet, telle qu'elle est aujourd'hui, elle ne permet plus aux engins de secours d'accéder au sommet du Luberon.

Affectation de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux, exercice 2015, au programme de rénovation thermique du groupe scolaire

Le Maire propose d'inscrire le projet de travaux d'amélioration énergétique des locaux scolaires (écoles primaire et maternelle) au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (D.E.T.R). Ce projet, qui cadre bien avec le cahier des charges de la Préfecture, peut bénéficier d'un taux de subvention majoré (40 à 45% au lieu de 25 à 35%), parce que présentant une dimension de développement durable, pour une dépense subventionnable plafonnée à 230 000 € HT.

La D.E.T.R. est demandée, pour ce dossier, sur la base de devis estimatifs de 158 880,41 € HT (correspondant à l'isolation des combles, la mise en place d'un système de ventilation et la rénovation de la toiture), auquel il est proposé d'ajouter une marge correspondant aux honoraires de maîtrise d'œuvre, soit 20 000 € HT et le montant des devis de menuiserie.

Vote du Conseil municipal qui :

APPROUVE le projet d'amélioration énergétique des locaux scolaires.

DEMANDE à L'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R pour l'année 2015 dans la catégorie « Bâtiments communaux » à un taux majoré de 40 à 45 %.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Elections départementales : planning

Le Maire rappelle que celles-ci auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

La présence des Conseillers municipaux est requise, sur une durée minimum de 4 heures, pour chacun de ces jours.

Un planning leur sera remis avec leurs horaires de permanence.

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS

L'article L.2122-23 du CGCT fait obligation au Maire de rendre compte au Conseil municipal des décisions prises par lui au titre de l'article L.2122-22.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre note des décisions suivantes :

Décision n°2014-082 du 26 janvier 2015

Désignant Maître Patrick LEGIER pour défendre les intérêts de la commune dans le dossier qui l'oppose à l'Association Syndicale Libre "Le Collet Blanc".

Décision n°2015-001 du 26 janvier 2015

Confiant à M. René VOLOT la collecte, le tri, le classement et l'inventaire des archives communales, sur la période moderne, selon la réglementation en vigueur.

Cette mission, qui prend effet au 26 janvier 2015 et s'achèvera le 28 février 2020, sera rémunérée pour un montant total de 4.000 €.

Décision n°2015-002 du 26 janvier 2015

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles G n°1266 et 1275 (cette dernière en indivis pour 1/14^e) appartenant à Mme DONNADIEU Andrée.

Surface : respectivement 15 m² et le 1/14^{ème} de 312 m².

Décision n°2015-003 du 3 février 2015

Autorisant le versement de dommages et intérêts, pour un montant de 1.200 €, à M. et Mme Frédéric MARTIN suite au jugement du Tribunal Administratif de Nîmes du 20/01/15.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe les Conseillers municipaux de la venue de Madame la Sous-préfète, le jeudi 26 février, à 9h30, qui a demandé à visiter la commune. Les Elus sont invités à se joindre à cette présentation du village.

- Le Maire souhaite qu'un groupe de travail soit constitué pour suivre le dossier « Musée ». L'Association des Amis du Musée a remis un projet d'aménagement du bâtiment planifié sur les cinq prochaines années.
Il convient de le relayer auprès des Elus et de définir un plan d'action.
Après appel à candidatures, cette commission est constituée comme suit : Jean-Yves RIOU, Régis VALENTIN, Philippe EGG, Alain GUEYDON, Roger MORRA, Jean TENDEIRO.

- Le Maire informe les Elus de l'avancement du dossier de la Maison de Retraite.
Début janvier 2015 : signature d'un compromis de vente entre la Maison de Retraite et les propriétaires du terrain situé derrière la Roque (Famille Bremond).
Mi-janvier 2015 : réunion avec les services de l'Agence Régionale de Santé (la Déléguée Territoriale, Mme CALLENS et la Directrice de l'offre médico-sociale en PACA, Mme GAUTHIER). Cette réunion a été obtenue avec difficulté, et après qu'un premier rendez-vous fixé en novembre 2014 ait été annulé sine die par la Déléguée Territoriale.
Il est annoncé au cours de cette réunion que :
L'agrément de la Maison de Retraite ne sera pas renouvelé en 2017 : le bâtiment n'est plus conforme et le seuil de rentabilité pas atteint (il faut 70 lits alors que nous n'en avons que 51).
L'ARS ne participe plus au financement des constructions ou reconstructions des locaux et n'accorde plus de lits supplémentaires.

Au vu de ces éléments, le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite a été réuni et le personnel a été sensibilisé au risque de fermeture.

Différentes entrevues ont eu lieu : avec Claude HAUT, sénateur et Président du Conseil général, avec Jean-Claude BOUCHET, député de la circonscription et avec Alain MILON, sénateur et Président de la Commission des affaires sociales du Sénat afin de les sensibiliser sur le dossier et évoquer avec eux les actions à mener, tant d'un point de vue politique que financier ou en termes de projet à monter, pour essayer de dénouer la situation.

Un plan de communication a été établi comme suit : information au Conseil d'Administration de l'établissement par le Président (le Maire), au personnel par la Directrice, au Conseil municipal de la commune par le Maire, au public par le présent compte rendu et à la presse locale.

Les Elus seront bien entendu tenus informés de l'évolution de ce dossier.

- Marie-Christine DELOGU HAMELIN et Alain GUEYDON présentent la charte du Forum d'Oc, dont les objectifs de préservation et de promotion de la langue provençale sont en adéquation avec ceux portés par la commission communale.

L'adhésion au Forum d'Oc est gratuite. Elle est ouverte à toute personne morale désireuse d'y participer.

Avis favorable unanime du Conseil municipal pour l'adhésion de la commune.

- Une information est donnée, à la demande Claudie BLANC, sur la date à laquelle l'ONF libèrera le bâtiment communal du Forestage : le hangar sera libre à compter du 1^{er} avril 2015.

- Anne-Marie Dauphin souhaite savoir si la commune souscrit toujours à l'association Prévigrêle. La réponse est négative. Jean-Yves RIOU se rapprochera de la Communauté de communes pour savoir si c'est pris en charge par l'intercommunalité.

La séance est levée à 23h25.